SERVICE UC
R- 24. Feb. 2015

SDB
DEPUIS 1931
SOCIÉTÉ DÉVELOPPEMENT DES BAUMETTES - PRILLY

Commune de Prilly
Service de l'Urbanisme
Rte de Cossonay 40
1008 Prilly

RECOMMANDEE

Prilly, le 22 février 2015

Concerne : Opposition au projet de plan de quartier intercommunal Malley-Gare. Fin de mise à l'enquête 26.02.2015

Madame, Monsieur,

Par la présente la Société de Développement des Baumettes, dépose formellement une opposition au projet de plan de quartier Intercommunal Malley-Gare, projet routier " Av de Malley " et "Rue de l'Usine à Gaz".

En effet, un certain nombre de points préoccupent fortement les habitants de ce quartier et nous pouvons déjà mettre en exergue les problématiques qui seront générées par les constructions et la densification de ce quartier proche du notre. Cela concerne, entre autre, la décadastration partielle et le transfert aux domaines publics communaux des parcelles 909, 911 et DDP 1050 ainsi que les 776,794,847,968 et DDP 2708.

Nous vous remercions de prendre bonne note de cette opposition et vous adressons, Madame, Monsieur, nos respectueux messages.

Pour le SDB, le Président
Olivier Jaunin

Copies : comité SDB, Communes de Prilly et Renens par envois recommandés

Société de Développement des Baumettes - Case Postale 323 - 1008 Prilly
lesbaumettes@hotmail.com

SERVICE UC

R- 25 Feb. 2015

Famille Jaunin
Ch. des Baumettes 24
1008 Prilly

Ville de Prilly
Urbanisme et constructions
Rte de Cossonay 40
1008 Prilly

RECOMMANDEE

Prilly, le 22 février 2015

Opposition au projet de plan de quartier intercommunal Malley-Gare. Fin de mise à l'enquête 26.02.2015

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous déposons formellement une opposition au projet de plan de quartier intercommunal Malley-Gare, projet routier " Av de Malley " et "Rue de l'Usine à Gaz".

En effet, un certain nombre de points nous préoccupent fortement. Nous pouvons déjà mettre en exergue les problématiques qui seront générées par les constructions hautes, le flux de personnes et de véhicules.

Nous vous remercions de prendre bonne note de cette opposition et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Olivier Jaunin Jaqueline Jaunin

18 FEV. 20

0

42

Cl
M
Cl
1(

En
Pl

M

Ap
so

Ce
so
co
483
Hau

Nou
dép
Gali

Nou

Ch Jan
M Romafasser

Karl S. Gasser
chemin de la Moraine 13
1008 Prilly

17 FEV. 2015
Reçu le :
DISTRIBUTION :
ADM D F
OPO SS T
UC Polouest
CLASSEMENT : 42

Municipalité
de la ville de
1008 Prilly

16 février 2015

Concerne: enquête publique
Plan de quartier intercommunal Malley-Gare

Mesdames, Messieurs,

Après consultation des plans, je fais opposition contre les gabarits de deux bâtiments soumis à l'enquête ayant les cotes de 488.0 et 502.0 mètres respectivement.

Parce que cela défigurerait irrémédiablement la ligne d'horizon de tout le périmètre situé en amont, au Nord de cet endroit, pas seulement du quartier des Baumettes mais de toute la commune de Prilly - jusque et y compris le Parc de Valency dont la hauteur se situe à environ 483 mètres. La vue depuis ce parc sur toute l'étendue du Léman et les montagnes de la Haute Savoie serait irrémédiablement barrée.

Je demande que la hauteur de toute construction dans le périmètre concerné ne dépasse pas la ligne d'horizon des bâtiments déjà existants dans la zone juxtant le pont du Galicien.

Je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

copies à Municipalité de la ville de Renens

Société de développement des Baumettes, Prilly

SERVICE UC
R- 20. Feb. 2015

Reçu le : 20 FEV. 2015
DISTRIBUTION :
ADM D F
OPO SS T
UC Polouest

CLASSEMENT : 12

Quentin Gasser
chemin de la Moraine 13
1008 Prilly

Municipalité
de la ville de
1008 Prilly

16 février 2015

Concerne: enquête publique
Plan de quartier intercommunal Malley-Gare

Mesdames, Messieurs,

Après consultation des plans, je fais opposition contre les gabarits de deux bâtiments soumis à l'enquête ayant les cotes de 488.0 et 502.0 mètres respectivement.

Parce que cela défigurerait irrémédiablement la ligne d'horizon de tout le périmètre situé en amont, au Nord de cet endroit, pas seulement du quartier des Baumettes mais de toute la commune de Prilly - jusque et y compris le Parc de Valency dont la hauteur se situe à environ 483 mètres. La vue depuis ce parc sur toute l'étendue du Léman et les montagnes de la Haute Savoie serait irrémédiablement barrée.

Je demande que la hauteur de toute construction dans le périmètre concerné ne dépasse pas la ligne d'horizon des bâtiments déjà existants dans la zone juxtant le pont du Galicien.

Je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Reçu le : 24 FEV. 2015
DISTRIBUTION :
ADM D F
OPO SS T
UC Polouest
CLASSEMENT : 42

SERVICE UC
R- 24. Feb. 2015

Lise Tessarin
et
Christine Tessarin
chemin des Baumettes 8

1008 Prilly

Municipalité
de la ville de
1008 Prilly

22 février 2015

Concerne: enquête publique
Plan de quartier intercommunal Malley-Gare

Mesdames, Messieurs,

Après consultation des plans, nous faisons opposition contre les gabarits de deux bâtiments soumis à l'enquête ayant les cotes de 488.0 et 502.0 mètres respectivement.

Parce que cela défigurerait irrémédiablement la ligne d'horizon de tout le périmètre situé en amont, au Nord de cet endroit, pas seulement du quartier des Baumettes mais de toute la commune de Prilly - jusque et y compris le Parc de Valency dont la hauteur se situe à environ 483 mètres. La vue depuis ce parc sur toute l'étendue du Léman et les montagnes de la Haute Savoie serait irrémédiablement barrée.

Nous demandons que la hauteur de toute construction dans le périmètre concerné ne dépasse pas la ligne d'horizon des bâtiments déjà existants dans la zone juxtant le pont du Galicien.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Lise Tessarin
Christine Tessarin

Café des Bouchers Av du Chab plais 21 - 1008 Prilly - tel 021 624 08 08 - fax 21 617 71 30

Municipalité de la Commu
Route de Cossonay 40
Case postale 96

1008 Prilly

Reçu
DIST
ADM
OPO
UC
CLAS

SERVICE UC
R- 24. Feb. 2015

Prilly, le 23 février 2015

ne de
illy
le :
RIBUT
D
SS
Polo
SSEME

24 FEV. 2015

42

Oppositions - Plan de quartier Malley-Gare

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise à l'enquête du plan de quartier "Malley-Gare", je formule deux oppo

1. **Absence de place de parc pour le Café des Bouchers**

   L'établissement offre un des rares endroits dans l'agglomération aux chauffeurs r utilisateurs de camionnettes, un parking et de surcroit d'accès facile.

   Lors des matchs de Hockey notre parking est largement apprécié et tous les spect zones bien desservies par les transports publics.

2. **Absence de zone de décharge et charge de passagers**

   Aucune zone d'échange n'a été prévue et cela n'est pas réaliste, par conséquent, occupation abusive de nos places de parc, lesquelles sont déjà difficiles à gérer act

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ma démarche et vous présente, Me salutations distinguées.

ns :
outiers
si que les
teurs
viennent de
ela en
uellem
nera une
t.
sdam
Messieurs, mes

Café des Bouchers sàrl

G.
De Lu

RAM
constru

T. 021 625
F. 021 625
info@rame
www.rame

Case posta
Av. du Cha
1000 Laus.
IDE: CHE-

MELET SA
ctions métalliques

38 93
27 76
let.ch
let.ch
le 112
lais 7
nne 16
105.927.086

25 FEV 2015

N/réf. : R.-H. Gardel/a

V/réf :

à l'enquête du plan de quartier MA

Concerne : **Mise**

leur le Syndic, Madame, Monsieur,

Mons

avons consulté la mise à l'enquête s

Nous artier fort avec une mixité intéressan
un qu ères consultations du SDOL.
prem

proche voisin de ce nouveau quartie

Etant usement ennuyés dans nos activités
série e qu'il adviendra lorsque le quartier es
sur c

inquiétude est d'autant plus grande q

Notre g pour les commerces, les activités t
parki souhaitons être rassurés sur ce point
Nous

vous remercions de l'attention que vo

Nous leur le Syndic, Madame, Monsieur, no
Mons

RA

Reçu le 02 MARS 2015
DISTRI
ADM
OPO
UC
SERVICE UC
R- 02. März 2015
CLASS

Herm s participations sa

c/o Atelier en architecture Didier Conti RéCréation– cp 307 – 1001 Lausanne

Lausanne, le 26 février 2015

Commune de Renens
Municipalité de Renens
Rue de Lausanne 33
1020 Renens

Commune de Prilly
Municipalité de Prilly
Rue de Cossonay 40 CP 96
1008 Prilly

Recommandé

PQ « intercommunal Malley-gare »

Enquête publique du 28.01.2015 – 26.02.2015

Opposition de la société Hermès participation SA

Mme & M. le Syndic, Madame & Messieurs les Municipaux,

Bonjour !

Par la présente nous, Hermès participation sa nous opposons à l'enquête public du dossier susmentionné.

Notre opposition se base principalement sur :

-la volonté politique de saucissonner cette zone en déposant plusieurs plans de quartier diffusés dans le temps mais en contigus ne permet pas une vision globale impérative pour la région et le développement de ce secteur en devenir et la réaffectation de cette ancienne friche industrielle de l'agglomération lausannoise.

La cohérence de l'ensemb e et de ce plan de quartier ne peut do évaluée valablement en l'état.

-la trame sous forme de qu adrillage des zones constructive est p lante et ne permet pas des mouvements substantiels les futures constructions évitant les vi ct et froid rendant toute vie privée illégitime.

-la légitimité de construire les bâtiments A & B d'habitation en b te des voies de chemin de fers avec tous les inconvé ients et dangers que cela implique :

-Danger réel de la roximité des voies de chemin de fer e raillements.

-Dégagements de « ferrailles » dans l'air du aux frotteme es/freins avec les rails

-Perturbations élec riques / électromagnétique dues aux l iques et consommation des trains

-Réverbérations du bruit des trains assurées pour les bât tants et futurs de l'autre côté de voie de CFF ain i que pour les futures constructions a

-la prévision d'un futur axe routier scindant le futur quartier en de t ainsi les perturbations : bruit, pollution au sein mêr ie de ce quartier.

-le manque d'espace vert / détente permettant à ce quartier de re espirer.

-les manquements de l'étu le d'impact.

Pour le surplus nous nous éservons le droit de compléter cette et maintenons tous les points évoqués dans notre courri r précédent annexé à la présente.

Recevez, Mme & M. le Syndic, Madame & Messieurs les Municip meilleures salutations.

P/O

m. Did

AVACAH
Construis

Avis d'enquête dans la Feuille
« Plan de quartier intercommun
« Projet routier Avenue de Mall

Madame, Monsieur,

Suite à l'examen du dossier cit
certain nombre d'aménagements
opposition en notre nom et au no
adapté aux handicapés pour les p

1. Les possibilités de parcag
employés devront être prév

2. Vu l'importance du dévelo
places de travail prévus à
équipée simultanément d'as

3. Les parcours, cheminemen
norme VSS SN 640 075,
commentaires, exigences e

Nous vous souhaitons bonne réc
vous prions d'agréer, Madame, M

Copie à : Fondation en faveur d
à l'att. de M. Joe Mans

Association Vaudoise pour la construc
Tél : 021 866 62 46 - Fax : 021 866

SIE SF

Service intercommunal de l'électricité

emin de
Ch e post la Gottrause 11
Ca 023 ale 71
CH 021 6 Crissier 1
Tél. 021 6 31 51 11
Fax sie.ch 34 77 47
info@ .sie.ch
www h
-106.
CHE CH5 840.789 TVA
IBAN 0 0900 0000 1000 0304 5

MUNICIPALITÉ DE RENENS
VISAS SYNDIQUE DIRECT
R 27 FEV 2015
Vu en séance de l'Municipalité
du
Transmis: Copie/Original
le Mail 27.02.15
à Mme Maysère
MM. Wisnic
Sarda
pour

Vo tre r éférence :
No tre r éférence : AVt/ch
Aff aire traitée par : Agnès Vogt
Tél éph one direct : 021 631 55 42

Op ppos
co mmu tion au projet de décadastrati
Co mmu naux des parcelles suivantes
Co mmu ne de Prilly: parcelle No 909
Co une de Renens: parcelles Nos

Ma adam e la Syndique, Mesdames, Mess

No us av l'ouv ons pris connaissance, dans la
de erture de l'enquête publique du

A ce su ujet, nous attirons votre attenti
sta tion électrique "Usine à gaz" qui a
CF F S A, dans le but d'alimenter, n
La usan ne, titulaire d'un Droit Distinct Pe

Ce tte st ation électrique se trouvant sur
au dom aine public communal de Renen
et f finan cier avec la Commune de Renens

No us v ous remercions de prendre bon
Ma adam e La Syndique, Mesdames, Mess

ISO 9001

VILLE DE Renens

Service Urbanisme - Bâtiments

FEUILLE D'ENQUET

Enquête n°	: 0 5	du 28 janvier 2015 au 26 février 2015
No CAMAC	: 1 973	
Parcelle(s)	: 2510	
Coordonnées	: 0 / 0	
Nature des travaux	: Pl et routier "Avenue de Malley" et "Rue de l'Usine à Gaz avec création d' e zone 30 - Décadastration partielle et transfert aux domaines pu ics communaux	
Situation	: 0	
Propriétaire(s)	: Co mune de Prilly / Commune de Renens	
Auteur des plans	: Re aud & Burnand à Lausanne	
Demande de dérogation	:	
Remarque(s):	:	

☐ **Remarque** ☐ **Obse tion** ☒ **Opposition**

L'accès au PEG avec des convois transports spéciaux de 130 à 170tonnes et d'une longueur d'environ 25m doit être garanti permanence.

Ces contraintes ont été transmis par courrier du 11 mai 2011 à M. Bieler du bureau du SDOL puis reprises dans le rapport Bauart 20 mai 2011.

Les scénarii de transports et de c hargement établis à ces dates avec M. Visnia ne sont pas réalisables selon les plans en con tation car les aménagements routiers à l'arrière du PEG ont été modifiés. La rangée centrale d'ar es n'était pas prévue à cet endroit et interdit l'accès comme étudié.

Les SIL demandent une présenta n des solutions envisageables pour répondre à ses exigences.

Nom: SI Lausa ne

Prénom: p.o. Pie re Braissant

Adresse: rte de G nève 32, 1002 Lausanne

Date: 25 févr r 2015

Signature: [signature]

Annexe: Extrait de plan avec zone de couleur rose

Lausanne

direction des finances
et du patrimoine vert

service achat & logistique Ville (SALV)
ch. de l'Usine-à-Gaz 19
1020 Renens

dossier traité par Michel Diserens
tél. 021 315 88 12
fax 021 315 80 20

MUNICIPALITÉ DE RENENS
SYNDIQUE | DIRECT.
VISAS
R 27 FEV 2015
Vu en séance de Municipalité
du
Transmis: Copie/Original
le 27.02.2015
à Mme Faustre
M. Wisso, Hofstetter
Sofrea
pour
15

Opposition au projet routier VD5426-101 du site de Malley

Madame la Syndique,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le savez, le Service Achat & Logistique de la Ville de Lausanne, propriétaire du terrain sis au chemin de l'Usine-à-Gazomètre quant 19, se situe dans le périmètre qui fait l'objet d'un nouveau plan directeur.

Le 28 janvier 2015, la commune de Renens a mis en consultation pour la zone de Malley. Bien que nous ayons mis en consultation notre activité industrielle dans cette zone, nous sommes très reconnaissants au sujet du nouveau projet routier, dont voici un aperçu :

- Nous stockons actuellement des candélabres, pour le compte de la Ville de Lausanne et sa division Éclairage public. Ce stock se trouvant actuellement derrière notre site (à côté de la fauverie, réf. 3000), nous devrons, pour notre bâtiment. Mais, pour le projet, il sera indispensable de maintenir une route qui est actuellement en place, jusqu'aux limites de notre site, puis le long du nord-ouest du plan de quartier.
- La voie CFF qui permet, depuis quelques années, de maintenir des marchandises par le rail, dimanche dans notre dépôt, de maintenue en l'état. Mais celle-ci a actuellement disparu du plan.
- L'activité logistique du SALV dépend entièrement du transport de marchandises volumineux transportés par poids lourds. Nos fournisseurs utilisent des grands ses à l'aide d'imposants véhicules de type semi-remorque, qui ont besoin de rayons de braquage. Il est donc indispensable que le site et les abords de la route soient de notre site, ainsi que les voies d'accès de la route adaptées à cette activité, ce qui ne semble spécialement adaptés à cet projet.
- Nous constatons également qu'une quarantaine de places de parking réservées au personnel communal, notamment en raison de leurs horaires de nuit et de week-end, sont menacées par le nouveau plan directeur. Si nous sommes conscients qu'il faut souhaiter libérer une parcelle pour de nouveaux logements, nous garantissons pouvoir trouver des solutions alternatives, afin de pouvoir maintenir les permanences des activités

Direction des finances et patrimoine vert

Service achat et logistique de la ville

Lausanne

SALV

Couverture du pont roulant et réaménagement du stockage extérieur

Chemin de l'usine à gaz, 19
1020 Renens

SALV - variante E
Nouvelle place de stokage

Couverture du pont roulant, nouvelle place de stokage, création de 11 places de parc

projet

plan N° :	001
échelle :	1:500
date :	11.12.2012
affaire N° :	363.16-01
dess. :	nm

service d'architecture
certifié ISO 9000
rue du Port-Franc 18
c.p. 5354 - 1002 Lausanne

tel. 021 - 315 56 22
fax 021 - 315 60 05

existant

à démolir

à construire

maître de l'ouvrage :

architecte :

tracé route à démolir

circulation véhicules
revêtement type enrobé

circulation pieton
revêtement type enrobé

Stockage extérieur 650 m2
revêtement type perméable

Pont roulant couvert - 929 m2
revêtement type perméable

ancienne clôture

nouvelle clôture

arbre existant

arbre à abattre

arbre à planter

Limites îlots selon
PDL 20.04.2009

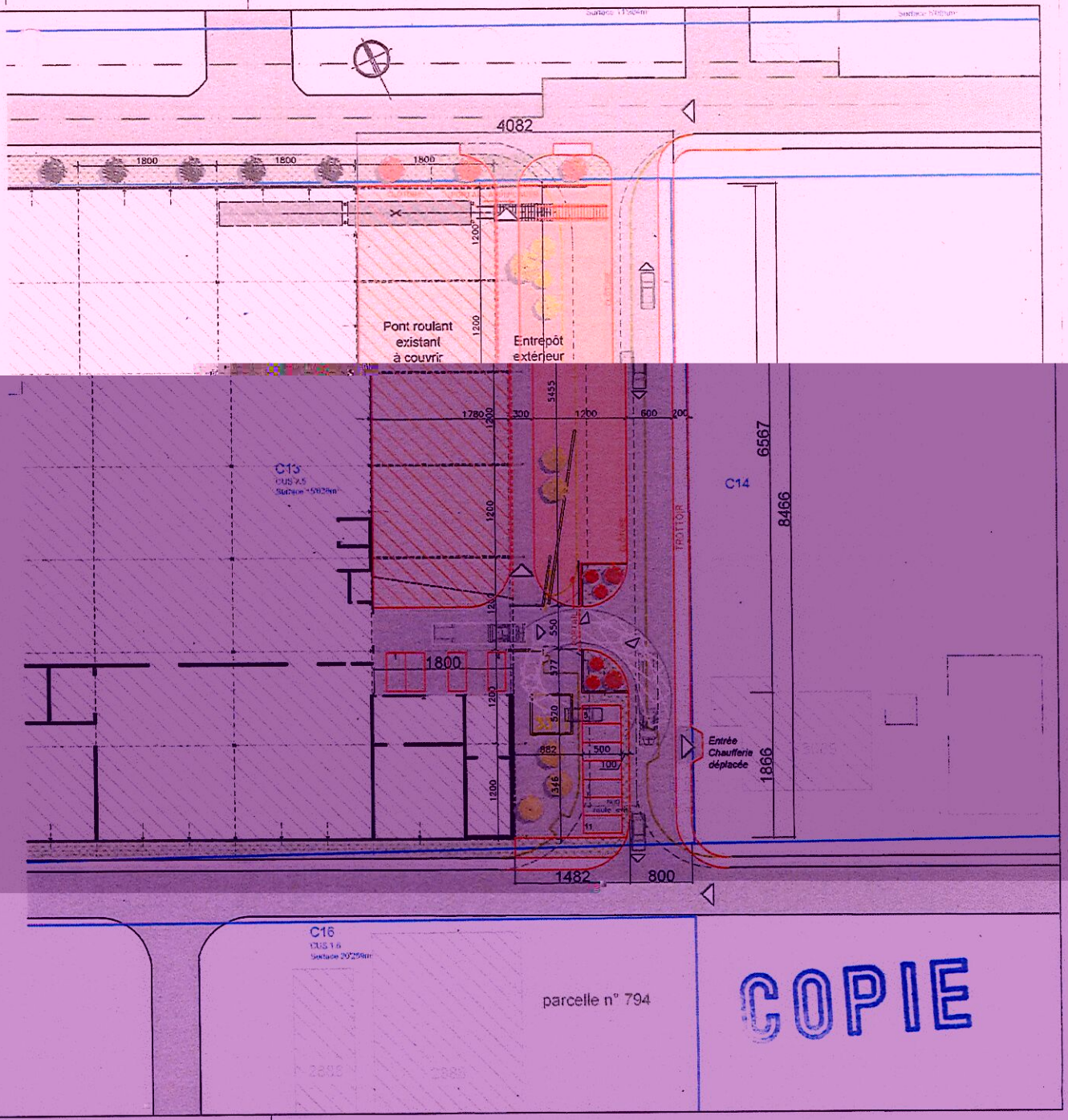

COPIE

SIE SA
Service intercommunal de l'électricité

Chemin de la Gottrause 11
Case postale 71
CH-1023 Crissier 1
Tél. 021 631 51 11
Fax 021 634 77 47
info@sie.ch
www.sie.ch

CHE -106.840.789 TVA
IBAN CH50 0900 0000 1000 0304 5

MUNICIPALITE DE RENENS
VISAS
27 FEV 2015
Vu en séance de Municipalité
du
Transmis : Copie/Original
Fait 22.02.15
The Finance
W. Sardo-Hofstetter
Wismat

Votre référence :
Notre référence : YA/cb
Affaire traitée par : Yann Anderegg
Téléphone direct : 021 631 54 50

Remarque au dossier d'enquête publique
Modification de la limite communale entre F
Commune de Prilly : parcelles N°s 909 et 91
Commune de Renens : parcelles N°s 776, 7

Madame, Monsieur,

En application de la loi vaudoise sur le secteu département en charge de l'énergie attribue desserte », lesquelles doivent à ce jour e distribution (art. 7).

SIE SA est le gestionnaire de réseau de la cor

Dans la zone touchée par les remaniements titre, divers bâtiments sont alimentés de mar Ville de Lausanne, sur le territoire de la comm

PRINCIPE

Par courrier du 17 décembre 2009 au SE futurs bâtiments sis sur la commune de SIE SA. Il est fait ici allusion à de nouveaux en tolérant transitoirement la situation histo

Le déplacement de la frontière communale p alimentés par SIE SA sur la commune de Prilly.

En application du principe énoncé ci-dessus, que le principe ci-dessus soit appliqué réciproq savoir :

Lors de nouvelles constructions ou de rénov alimentés par les gestionnaires de réseau communales.

Pour conclure, et au plus tard à la date de la signature des échanges de terrains entre les communes de Prilly et Renens, la direction générale de l'environnement - Direction de l'énergie (DGE-DIREN) devra être tenue informée de cette modification de frontières communales pour l'intégrer aux actes de concession de distribution.

Nous vous prions donc de porter notre remarque et notre proposition au dossier d'enquête et tout en restant à votre disposition pour y donner les suites qu'il convient, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

SIE SA,
Service intercommunal de l'électricité

J.-D. Ayer Y. Anderegg

Copie pour info à : - SIL, Service de l'électricité
- Direction générale de l'énergie (DGE-DIREN)

NB : Un courrier similaire est adressé au Greffe de la commune de Prilly

SIE SA

Service intercommunal de l'électricité

Chemin de la Gottrause 11
Case postale 71
CH-1023 Crissier 1
Tél. 021 631 51 11
Fax 021 634 77 47
info@sie.ch
www.sie.ch

CHE -106.840.789 TVA
IBAN CH50 0900 0000 1000 0304 5

MUNICIPALITÉ DE RENENS
VISAS SYNDIQUE DIRECT.
R 27 FEV 2015
Vu en séance de Municipalité
du
Transmis: Copie/Original
le Mail 27.02.15
à Rue Maystre
MM. Wisnia-Hofstetter
Sarda
pour

RECOMMANDE
MUNICIPALITE DE LA COMMUN
DE RENENS
Rue de Lausanne 33
1020 RENENS

Votre référence :
Notre référence : AVt/ch
Affaire traitée par : Agnès Vogt
Téléphone direct : 021 631 55 42

Crissier, le 25 février 2015

Remarque
Projet routier «Avenue de Malley» et «Rue de l'Usine à Gaz» avec création d'une

Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance, dans la Feuille des Avis Officiels No 8 du mardi 27 jan de l'ouverture de l'enquête publique du projet cité en titre.

A ce sujet, nous attirons votre attention sur le fait que nous disposons actuellemen périmètre du projet, des trois stations électriques suivantes :

- "Usine à gaz" se trouve directement dans l'emprise du projet routier sur la p parcelle 968 qui sera rattachée au domaine public et fait l'objet d'une oppositio part au projet de décadastration.
- "Côte de By" sur la parcelle 794 est adjacente à la nouvelle limite du domai communal.
- "Malley" se trouve sur la parcelle 776, au bord du chemin de l'Usine à gaz.

Une attention particulière devra être portée à ces objets ainsi qu'aux infras souterraines SIE SA sises dans le périmètre du projet.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions Madame La Syndique, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingué

SIE SA,
Service intercommunal de l'électric

J.-D. Ayer F. Golliez

Re[illegible]ens

Service Urb[illegible] Bâtiments

FEU[illegible]LLE D'ENQUETE

Enqu[illegible] n° : 03/15 du 28 jan[illegible] au 26 février 2015
No CA[illegible]AC : 139973

Parce[illegible]s) : 909
Coord[illegible]nées : 0 / 0
Nature[illegible]es travaux : Plan de quartier intercommun[illegible]e

Situati[illegible] : Liaison de mobi[illegible]e publique
Propri[illegible]ire(s) : Commune de Prilly / Commun[illegible]

Auteu[illegible]es plans : Renaud & Burnand à Lausann[illegible]
Demar[illegible] de dérogation :
Remar[illegible]e(s): :

☒ [illegible]marque ☒ Observation ☐ Oppositio[illegible]

Aprè[illegible]onsultation des plans, nous constatons que la rangée d[illegible]ée au nord de la liaison de m[illegible]ilité douce publique est en conflit avec les infrastructu[illegible] à haute, moyenne et bass[illegible]ension des SIL, ainsi qu'avec plusieurs liaisons de téléco[illegible]

Cett[illegible]tuation n'est pas compatible avec la gestion des réseau[illegible]ion définitive de l'arb[illegible]sation de cette allée devra donc impérativement tenir [illegible]rastructures sout[illegible]aines existantes.

Les S[illegible]ont à disposition pour une recherche de solutions satis[illegible]

Nom: SI Lausanne

Préno[illegible] p.o. Pierre Braissc[illegible]

Adres[illegible] rte de Genève 32, [illegible] Lausanne

Date: 25 février 2015

Signa[illegible]e : [signature]

Anne[illegible]e : Extrait de plan a[illegible]one de Couleur rose